



de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

INNOVATION : LE MINISTÈRE N'A HONTE DE RIEN

Le **SNALC** dénonce avec force la mise en place programmée d'une « indemnité pour mission d'innovation pédagogique » (sic) au 1er janvier 2023.

Non content d'avoir osé, sans honte, se référer au Conseil National de la Résistance pour mettre en place son conseil national de la refondation, voici que le gouvernement propose désormais de rémunérer (au lance-pierre) les enseignants qui s'inscriraient dans la démarche. En gros, il essaye d'acheter les collègues pour pouvoir se vanter de la réussite de son « fonds d'innovation ».

Le **SNALC** rappelle que l'innovation pédagogique n'a pas en soi de valeur supérieure à la non-innovation, et qu'il relève de la liberté pédagogique de chaque collègue de choisir les méthodes qui lui paraissent les plus adaptées. Soudoyer des enseignants pour les pousser à « innover » est éthiquement problématique, et consacrer l'innovation comme étant une mission permettant d'attribuer une valeur supérieure à un collègue par rapport à ses pairs est professionnellement indéfendable.

Le **SNALC** revendique que l'ensemble du budget consacré à cette mascarade soit reversé pour permettre un rattrapage salarial pour tous les collègues. Il demande l'abandon immédiat de ce projet d'indemnité.

Paris, le 5 décembre 2022

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, president-national@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur